

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2025_104

Date de convocation : 7 octobre 2025

Date d'affichage : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le quatorze octobre à 19h00

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 32

Votants : 44

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle Polyvalente de Villemer**

**OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL – DISPOSITIF « APPRENTISSAGE DE LA NATATION EN 6EME » - ANNEE
SCOLAIRE 2025 / 2026**

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS – **FLAGY :** M. DESVIGNES – **LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS – **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET – **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS – **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD – **NONVILLE :** M. BELLIOU – **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE – **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS – **THOMERY :** M. MICHEL – **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT – **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. BEUDAERT – **VILLECERF :** M. DEYSSON – **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET – **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER représenté par M. GONORD
Mme GRONGNARD représentée par M. GIRY
Mme ROUZAUD représentée par Mme BAYE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme GRAU
M. JOCHMANS représenté par M. ATLAN
Mme SAVAL-BONET représentée par Mme DUMAS-PRIMBAULT
Mme EYRIGNOUX représentée M. FONTUGNE
M. BODIER représenté par M. SURIER
Mme THALAMY représentée par Mme MONCHECOURT
PALEY : M. COCHIN représenté par Mme KLEIN
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON représenté par M. ZAKEOSSIAN
Mme DARGNAT représentée par M. BEUDAERT

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

DORMELLES : M. LARGILLIERE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme EPIKMEN
THOMERY : M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PATTYN
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251017-DL2025_104-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20251017-DL2025_104-DE

Délibération 2025_104

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2025,

Considérant ce qui suit :

Le Conseil Départemental subventionne l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^{ème} des collèges de Seine et Marne afin de répondre aux objectifs définis par le Ministère de l'Education Nationale dans le socle commun de connaissances et de compétences, le « 1^{er} degré du savoir nager ».
Cette aide est reconduite pour l'année scolaire 2025 / 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de prendre en charge le coût du transport des élèves des classes de 6^{ème} des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine vers le centre aquatique à Moret sur Loing ;

DECIDE de mettre à disposition des élèves des classes de 6^{ème} des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine le centre aquatique à Moret sur Loing ;

FIXE à 60 € le coût d'un créneau scolaire du centre aquatique à Moret sur Loing mis à la disposition des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine pour l'année scolaire 2025 / 2026 ;

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Le Président
Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance
Sylvie MONCHECOURT



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.